

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et Aériens



Avis d'appel public à candidature

Travaux de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires, de plateformes multifonctionnelles, de pistes de désenclavement et de forages dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis

1. Dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis financés par la Société Générale (SG), le Fonds Saoudien de Développement (FSD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds OPEP pour le Développement International (Fonds OPEP), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), il est prévu de réaliser **les travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures connexes**. Les Travaux seront exécutés dans les Régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint Louis et sont divisés en 4 lots comme suit :
 - lot 1 : Construction/réhabilitation de huit (08) postes de santé et cent douze (112) salles de classe ;
 - lot 2 : construction de sept (07) plateformes multifonctionnelles ;
 - lot 3 : construction de 20 km de pistes ; et
 - lot 4 : Construction/construction de deux (02) forages.

Les lots seront subdivisés en sous-lots selon les zones d'intervention.

2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (Ageroute), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens (MITTA), sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer ces travaux.
3. Les marchés seront signés par les entreprises titulaires des marchés de construction de l'autoroute sur la base des listes de candidats sélectionnés par Ageroute.
4. Les exigences en matière de qualification sont :

- Avoir réalisé pour chaque lot un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2020, pour des travaux de construction de **trois cent millions (300 000 000) de F CFA.**
 - Avoir réalisé, au cours des 5 dernières années à partir de 2020, les travaux similaires définis comme suit :
 - **lot 1 : travaux de construction d'infrastructures sanitaires et scolaires :** 2 projets de construction de bâtiments d'une valeur au moins égale à cent millions (100 000 000) F CFA chacun ;
 - **lot 2 : travaux de construction de plateformes multifonctionnelles :** 2 projets de construction de plateformes multifonctionnelles d'une valeur au moins égale à quarante millions (40 000 000) F CFA chacun ;
 - **lot 3 : travaux de construction de pistes :** 2 projets de construction de pistes en latérite d'un linéaire au moins égal à quinze (15) km chacun ;
 - **lot 4 : travaux de construction/Réhabilitation de forages :** 2 projets de réhabilitation/construction de forages d'une valeur au moins égale à cinquante millions (50 000 000) F CFA.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de la passation des marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures (GMT). Adresse : Rue F x David Diop Fann Résidence Dakar Tél (221) 33 869 07 51 Courriel : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; mmdeme@ageroute.sn
 6. Les offres, établies en langue française, devront être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE et déposées au secrétariat de la Direction de la passation des Marchés **de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à l'adresse indiquée ci-dessus** et lui parvenir au plus tard le **16 septembre 2025 à 10h30 minutes précises (GMT).**
 7. Les offres doivent comprendre les documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de l'entreprise, les documents attestant du chiffre d'affaire annuel de l'entreprise, les références de l'entreprise accompagnées des attestations délivrées par les maîtres d'ouvrage, la liste du matériel de l'entreprise pouvant être affecté au projet, la liste du personnel permanent de l'entreprise ainsi que son organisation, tout autre document pouvant attester de la capacité financière et technique de l'entreprise.